



SNPES PJJ / FSU
Section Ain-Rhône

Déclaration liminaire CSA Territorial Ain-Rhône du 14 octobre 2025

Dès sa « nomination », notre Ministre de la Justice nous demande dans son courrier « d'éviter la confrontation et de favoriser la concorde nationale », alors même que le débat est le fondement de la Démocratie! Or, depuis la dissolution, notre Président s'applique scrupuleusement à nier le résultat des urnes ! Pour préserver quoi ?

D'autres budgets sont possibles, pour préserver l'unité nationale, il faudrait déjà donner à la Justice, à l'Éducation, et à la Santé, les moyens de fonctionner correctement, pas en mode « dégradé », avec des agents titulaires. Ce n'est pas en baissant les impôts pour les plus aisés, en donnant des aides aux grandes entreprises, sans contrepartie, ou encore en repoussant indéfiniment l'âge de départ à la retraite... que la situation va s'améliorer.

Les Tribunaux n'ont plus les moyens de fonctionner, la France est à la traîne pour le nombre de magistrats par habitants (11,2 juges pour une médiane européenne de 17,6). Les postes de greffiers sont souvent vacants, faute de recrutement. C'est la conséquence de la volonté idéologique de réduire le nombre de fonctionnaires et par conséquent des dépenses publiques.

Cet été, les manquements graves dans les EPM ont été dénoncés. La Valentine en est l'exemple le plus marquant, mais Meyzieu a connu également de grosses difficultés. La France, pays des Droits de l'Homme, ne respecte pas la convention internationale des Droits de l'Enfant. La

défenseuse des Droits, la contrôlease des Lieux de Privation de Liberté ont été alertées par le SNPES PJJ / FSU, et avec la CGT au niveau territorial.

Monsieur Darmanin voudrait des réponses « plus sévères et plus rapides pour les mineurs » ? Le CJPM a déjà considérablement accéléré les procédures, notamment concernant la reconnaissance de culpabilité. Avec les effets que nous avons dénoncés avant sa mise en place, sur les jeunes, les familles et le travail éducatif, donc sur la santé psychique des éducateurs, et de tous les agents, modifiant en profondeur le sens de notre travail. Avec moins de moyens, le Garde des Sceaux nous demande de faire plus vite et plus répressif, ce n'est pas notre conception de l'Éducation !!!

Le SAH nous permet de prendre en charge les jeunes dans la durée. Nous avons besoin de ces structures pour les accueillir. Le service public ne répond pas à tous les besoins éducatifs. Les placements ne peuvent pas se faire qu'au regard du budget disponible ! Le temps est un élément indispensable dans la perspective d'évolution de nos jeunes. On ne peut pas régler en quelques mois, les difficultés qui perdurent depuis plusieurs années pour certaines familles.

